



10 janvier 2022

Un plan salarial qui doit être à la hauteur des résultats du groupe

Suite aux propositions provocatrices de la Direction, les organisations syndicales ont décidé de se rassembler et d'organiser des actions communes.

Quelle que soit la catégorie socio-professionnelle et l'entité, nous sommes TOUS concernés et impactés !

C'est cette année, dans un contexte très favorable pour le groupe qu'il faut exprimer notre mécontentement pour obtenir la reconnaissance de nos efforts.

**Les organisations syndicales appellent les salariés à se mobiliser le
mardi 11 janvier
(deux heures de débrayage minimum)**

(Afin que votre action pèse sur la négociation, déclarez-vous en grève à votre manager, par mail ou verbalement)

L'expression de notre mécontentement peut aussi s'exprimer :

- En boycottant le Pulse de 12H45 à 14H15
- En signant la pétition en ligne : <https://chng.it/hcgsjrxNxf>



La prochaine réunion de négociation, pour l'UES aura lieu 12 janvier 2022.

C'est votre engagement qui fera la différence !